

E 2802(-)1967/78/6
[DoDiS-4420]

*Le Chef de la Division des Affaires politiques, A. Zehnder,
au Chef du Département politique, M. Petitpierre*

Copie

L MD Confidentiel

Berne, 2 juillet 1948

L'organisation allemande en Suisse «Christliche Nothilfe»¹ a fait sonder par son Président M. Kindt-Kiefer si j'accepterais de rencontrer en dehors de Berne quelques hommes politiques allemands, les plus en vue, des zones occidentales de l'Allemagne. Ayant répondu que cette rencontre m'intéresserait, M. Kindt-Kiefer m'a invité à Genève pour le mercredi, 30 juin. – Y étaient présents M. Kindt-Kiefer, Président de la «Christliche Nothilfe», M. Adenauer, chef du parti CDU de l'Allemagne occidentale², M. Joseph Müller, vice-prési-

1. *Sur les buts et les activités de cette organisation, cf. E 2001(E)1967/113/368.*

2. *M. Petitpierre a eu un entretien avec K. Adenauer le 22 octobre 1948; sur sa rencontre*



dent du Conseil des Ministres de Bavière, M. Hans Siebert, Ministre de l'Agriculture de Hesse, M. de Prittwitz et Gaffron, ancien Ambassadeur du Reich à Washington et quelques autres membres du parti CDU.

Dès le début, ces messieurs m'ont déclaré qu'ils n'avaient pas de questions concrètes à régler, mais qu'ils avaient un besoin urgent d'être renseignés sur la situation politique internationale, notamment en relation avec le partage de l'Allemagne. J'ai constaté, à cette occasion, des divergences de vues au sein du parti CDU. L'idée d'une seule Allemagne centralisée est tellement vivante que ces messieurs, sauf peut-être le Bavarois, ont de la peine à accepter tant le partage que la structure fédéraliste. L'Ambassadeur de Prittwitz se refuse même d'accepter le partage comme un fait qui s'est déjà produit. Tous font le reproche aux Américains d'agir trop impétueusement, de ne pas écouter les conseils avisés et surtout d'agir toujours trop vite. A leur point de vue, le partage de l'Allemagne, c'est-à-dire la convocation d'une Assemblée constituante et la constitution d'un gouvernement de l'Allemagne occidentale³, est une mesure politique hasardeuse qui risque d'aboutir à la renaissance d'un mouvement ultranationaliste allemand qui, opposé aux puissances d'occupation, chercherait l'appui de l'URSS par le canal d'un gouvernement éventuel de l'Allemagne orientale. Les partis CDU et les socialistes peuvent compter sur une masse d'électeurs assez stable. Au cas, cependant, où une nouvelle vague de nationalisme due au partage politique de l'Allemagne se déverserait sur l'Allemagne entière, il est probable que l'influence des partis du milieu diminuerait. L'Allemagne se trouverait, dans ce cas, assez vite dans la même situation que la France⁴: un parti nationaliste qui, pour le moment, n'existe pas encore, les partis chrétiens et socialistes et le parti communiste ou même national-communiste. Il s'agit d'éviter que l'extrême gauche et l'extrême droite ne s'allient. C'est la raison pour laquelle les partis du centre ne peuvent pas renoncer à l'élément nationaliste. Le maximum de ce qu'ils peuvent faire c'est d'accepter le partage comme une situation de fait, indépendante de leur volonté. Un gouvernement de l'Allemagne occidentale devrait donc avoir un caractère provisoire et contenir un ministère spécial pour les régions occupées de l'Allemagne. Il est à prévoir que le gouvernement de l'Allemagne orientale, qui sera constitué tout de suite après celui de l'Allemagne occidentale, tiendra à avoir les mêmes signes distinctifs. Mes interlocuteurs ne paraissaient avoir aucun doute à ce sujet. Ceci aurait pour conséquence l'intensification de la propagande nationale-communiste en Allemagne occidentale.

Si la formation d'une Allemagne occidentale est inévitable, il faudra veiller à ce que le nouveau statut soit imposé à l'Allemagne par les Puissances d'occupation. Il serait donc logique que celles-ci commencent par céder une partie de leur pouvoir à un gouvernement provisoire de l'Allemagne occidentale en attribuant à ce dernier des compétences techniques et en renon-

avec G. Bidault au sujet des relations franco-allemandes, cf. E 2800(-)1990/106/19. Sur les relations amicales entre le consul de Suisse à Cologne, F. von Weiss, et K. Adenauer, cf. la lettre de F. von Weiss à A. Zehnder du 22 septembre 1946, E 2300 Köln/10 (DoDiS-2660).

3. Cf. N° 81 dans le présent volume.

4. Cf. DDS, vol. 16, N° 21.

gant à une constitution en bonne et due forme. C'est sur ce dernier point que la Suisse pourrait aider l'Allemagne. Les pays du Benelux ont pris, déjà en décembre dernier, l'initiative d'incorporer l'Allemagne occidentale dans le système économique de l'Europe occidentale. La Suisse n'a pas appuyé cet effort. Après que j'eus expliqué les raisons, mes interlocuteurs attirèrent mon attention sur les nouvelles possibilités qu'offre à la Suisse le for de Paris en relation avec la Charte de la coopération économique européenne. J'approuve en soulignant l'intérêt que nous avons à la reprise des relations économiques normales avec l'Allemagne.

Pas un mot de reconnaissance pour l'aide que la Suisse a fournie à l'Allemagne sur le plan humanitaire⁵! Seul M. Kind-Kiefer, pour des raisons compréhensibles, m'en dit quelques mots. Une autre impression qui se dégage: tendance à exagérer le rôle que l'Allemagne jouera prochainement en Europe.

Enfin, tout en reconnaissant sans réserve le rôle salutaire que la Suisse a joué et joue encore en Europe, mes interlocuteurs n'ont pas omis d'ajouter que le seul point noir est l'Accord de Washington et qu'en Allemagne on s'attend à ce que la Suisse ne liquide pas les avoirs allemands et trouve un prétexte pour dénoncer l'accord⁶. J'ai réagi avec une certaine violence. Alors ils ont demandé s'il n'y a pas moyen de faire une distinction entre les avoirs des Allemands compromis politiquement et ceux des Allemands dont l'attitude politique pourrait être certifiée correcte par l'administration actuelle allemande. J'ai dit non.

Un quart d'heure avant mon départ sont venus prendre congé des délégués ou observateurs des partis catholiques [*sic: démocrates*] chrétiens d'Italie (M. Peppi (?) et autres), de France (M. Koutzine, du Cabinet particulier de M. Bidault), de Belgique (je n'ai pas compris le nom) et d'Autriche (M. Bock, ami personnel et politique de M. Figl).

5. Sur l'aide humanitaire en faveur de l'Allemagne par le Don suisse, la Croix-Rouge suisse et les organisations privées, cf. la statistique du 1^{er} avril 1948, E 2001(E)-/1/192.

6. Cf. PVCF N° 962 du 20 avril 1948, E 1004.1(-)-/1/492, E 2801(-)1968/84/95 (DoDiS-2827), et PVCF N° 1375 du 8 juillet 1949, E 1004.1(-)-/1/507, E 2801(-)1968/84/89 (DoDiS-4680). Cf. aussi table méthodique du présent volume: Suite des accords de Washington.